



AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

POUR L'EXPLOITATION D'UN POINT DE RESTAURATION EN ZONE FRET DE L'AÉROPORT GUADELOUPE
POLE CARAIBES

1. Objet

La Société Aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes lance un appel à projet pour l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation et la gestion d'un point de restauration mobile de type « Food Truck », ou une construction modulaire préfabriquée, à proximité du terminal Fret de l'aéroport.

Le lieu d'implantation est constitué d'une plateforme viabilisée, comprenant accès à l'eau et à l'électricité, et d'un bloc sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le point de restauration devra être ouvert du lundi au samedi, à minima entre 08h00 et 15h00. Ces horaires sont donnés à titre indicatif. Il reviendra aux candidats d'évaluer et de proposer une extension de cette plage horaire, pour l'adapter au bon fonctionnement du point de vente et aux besoins de la clientèle et de l'aéroport.

L'autorisation délivrée pour l'exploitation du point de restauration sera d'une durée de 5 années et sera soumise à redevance commerciale, assortie d'un minimum garanti, sur proposition des candidats et acceptation par la SAGPC.

Le processus d'attribution se fera en 2 phases : une phase de présélection des candidats. Les candidats présélectionnés se verront remettre un cahier des charges détaillés pour présentation d'un dossier de présentation approfondi de leur projet.

2. Modalités de Candidature

Les candidats souhaitant faire acte de candidature devront impérativement fournir les éléments d'informations sur leur structure juridique et/ou raison sociale :

- Extrait Kbis,
- Attestations fiscales et sociales indiquant qu'ils sont à jour de leurs obligations au jour de présentation de leur candidature,
- 3 derniers bilans et comptes de résultat certifiés
- Lettre de candidature signée présentant la société (taille, chiffre d'affaire, expérience dans le domaine de l'objet du présent appel à candidature, nombre de points de vente en gestion), et incluant les indications pertinentes, notamment l'attestation éventuelle de franchisé d'une marque

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du contrat.
- Note de description du projet (aspects techniques, esthétiques, commerciaux, opérationnels,...)

3. Critères de jugement des candidatures :

Pour sélectionner les candidatures, la SAGPC SA se basera sur les trois critères suivants :

1. Projet :

Les candidats devront remettre une note présentant leur projet sous tous ses aspects : installations, modalités d'exploitation, produits, offre commerciale, ou tout autre élément utile à la bonne appréhension de leur projet. Cette note doit permettre à la SAGPC de juger de la viabilité du projet et de sa pertinence au regard des enjeux de cette activité sur la plateforme aéroportuaire.

2. Capacités professionnelles et techniques :

Les candidats devront démontrer qu'ils sont en mesure de disposer des équipes, des équipements et des accréditations nécessaires leur permettant d'exécuter l'activité de gestion de point de restauration.

Les candidats devront présenter leur capacité à pouvoir exécuter l'activité de gestion de point de restauration

3. Capacité financière :

Les candidats devront, prouver leur capacité financière à gérer un point de restauration sur la plateforme aéroportuaire, notamment par leur capacité à financer l'installation et les besoins en trésorerie nécessaires au démarrage et à la pérennisation de l'activité.

Seules les candidatures manifestement insuffisantes au regard de ces trois critères seront écartées, le nombre de candidatures agréées n'étant pas limité.

La SAGPC se réserve le droit de demander aux candidats de préciser certains éléments de leur note de présentation afin d'aider à la bonne compréhension du projet.

4. Dépôt des candidatures pour la phase de présélection :

Les dossiers contenant l'ensemble des pièces susmentionnées devront être remis sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure portant mention « appel à candidatures point de restauration zone fret » à l'adresse suivante :

Société Aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes
Accueil de la Direction
Morne Mamiel
97139 Abymes
Guadeloupe

Avant le 28 septembre 2020 à 12h00.

Des informations et des précisions sur la procédure et les éléments et pièces à fournir, peuvent être demandées par écrit à : restauration.fret@guadeloupe.aeroport.fr

5. Informations complémentaires :

Il est rappelé que la présente procédure qui vise à la délivrance d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) sur le domaine public conformément au cahier des charges régissant la concession accordée à la SAGPC et au CG, n'est pas régie par le droit des marchés publics.

Les candidats agréés seront invités, dans un délai qui leur sera indiqué ultérieurement, à présenter un dossier complet détaillant l'ensemble des aspects de leur projet (concept, installation, exploitation, volet administratif, volet financier,...) jusqu'à la présentation d'un plan d'affaires et la proposition d'une redevance commerciale, contrepartie de l'AOT.